

**Ville de LAMBALLE-ARMOR**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 08 novembre 2022.*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à LEVY Christelle,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE MAUX Thierry

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Yves MEGRET

**Délibération n°2022-104**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

**AFFAIRES FINANCIERES**

**TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE - AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Les commissions Vie associative et Finances se sont réunies les 18 et 26 octobre 2022 afin d'étudier la revalorisation des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et d'échanger sur la revalorisation des tarifs impactés par l'inflation du coût des fluides, des denrées alimentaires, entre autres.

La forte hausse de ces dernières contraint la Ville à revoir ses tarifs en la matière. L'augmentation du tarif du coût du repas est, aujourd'hui, évaluée à 0,65€. Lamballe-Armor décide de prendre en charge 50% de cette augmentation. Il est, donc, proposé, pour les tarifs de restauration scolaire, une revalorisation de seulement 0,32 € du prix du repas (à l'exception du panier repas).

Vu la délibération n°2022-059 du 20 juin 2022, approuvant les tarifs périscolaires applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- MODIFIE, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs Restaurant scolaire :

Repas élève, domicilié sur Lamballe-Armor	3,62 €
Repas élève hors commune	4,32 €
Repas adultes	7,82 €
Panier repas	1,73 €

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Nb : L'ensemble des tarifs du périscolaire, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sont en annexe.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 3 – M. GOUZIN (+ pouvoir de M. BURLOT). Mme ARTHEMISE**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **28 NOV. 2022**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **28 NOV. 2022**

De la publication le **28 NOV. 2022**

Pour le Maire,  
Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services  
Anne-Claire GUILLET

## TARIFS PERISCOLAIRE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

### I. Tarifs garderies scolaires

Maintenance des tranches	
QF 1	0 à 500,99
QF 2	501 à 700,99
QF 3	701 à 900,99
QF 4	901 à 1100,99
QF 5	1101 à 1300,99
QF 6	1301 à 1500,99
QF 7	> 1501

#### a. ENFANTS LAMBALLAIS SCOLARISES A LAMBALLE-ARMOR

	MATIN	SOIR	FORFAIT MATIN SOIR
<b>Tarif 1</b>	0,85 €	2,14 €	2,40 €
<b>Tarif 2</b>	1,18 €	2,46 €	2,91 €
<b>Tarif 3</b>	1,50 €	2,89 €	3,52 €
<b>Tarif 4</b>	1,87 €	3,38 €	4,20 €
<b>Tarif 5</b>	1,99 €	3,64 €	4,50 €
<b>Tarif 6</b>	2,09 €	3,75 €	4,67 €
<b>Tarif 7</b>	2,19 €	3,86 €	4,85 €

#### b. ENFANTS LAMBALLAIS UNIQUEMENT - TARIFS HORS GOUTER (sur PAI ou soutien scolaire)

	MATIN	SOIR	FORFAIT MATIN SOIR
<b>Tarif 1</b>	0,86 €	1,88 €	2,19 €
<b>Tarif 2</b>	1,18 €	2,20 €	2,70 €
<b>Tarif 3</b>	1,50 €	2,63 €	3,30 €
<b>Tarif 4</b>	1,88 €	3,11 €	3,99 €
<b>Tarif 5</b>	1,98 €	3,38 €	4,29 €
<b>Tarif 6</b>	2,09 €	3,48 €	4,46 €
<b>Tarif 7</b>	2,20 €	3,59 €	4,63 €

#### c. TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS LAMBALLE-ARMOR

	MATIN	SOIR	FORFAIT MATIN SOIR
<b>Tarif 1</b>	1,03 €	2,57 €	2,88 €
<b>Tarif 2</b>	1,41 €	2,96 €	3,50 €
<b>Tarif 3</b>	1,80 €	3,47 €	4,22 €
<b>Tarif 4</b>	2,25 €	4,05 €	5,04 €
<b>Tarif 5</b>	2,38 €	4,37 €	5,40 €
<b>Tarif 6</b>	2,51 €	4,50 €	5,61 €
<b>Tarif 7</b>	2,64 €	4,63 €	5,81 €

d. FORFAIT POUR RETARD :

- 5 € (enfant repris le soir après l'heure de fermeture)

e. TARIF ANNUEL TEMPS MERIDIEN

- 3 €/an pour les enfants inscrits à la rentrée scolaire
- 1 €/trimestre pour les enfants arrivant en cours d'année.

II. Tarifs restaurant scolaire

<b>Repas élève, domicilié sur Lamballe-Armor</b>	3,62 €
<b>Repas élève hors commune</b>	4,32 €
<b>Repas adultes</b>	7,82 €
<b>Panier repas</b>	1,73 €

III. Aides accordées pour les sorties scolaires pour les élèves de Lamballe-Armor

A / Classes de découverte (mer, neige, campagne) avec hébergement, organisées dans le cadre scolaire	5,18 €
B / Classes de découverte sans hébergement organisées dans le cadre scolaire (mer, campagne, projet sur site avec intervenant extérieur)	3,03 €
Sorties scolaires (limitées à 3 par an et par enfant)	3,03 €

Conditions :

- Les aides mentionnées concernent uniquement les enfants habitant sur le territoire de Lamballe-Armor et scolarisés à Lamballe-Armor en primaire. Elles sont versées aux associations de parents d'élèves sur présentation de la liste des élèves présents avec leur adresse.
- Les aides « Classes de découverte » A et B ne sont pas cumulables

IV. Facturation aux familles pour le transport de Meslin et Maroué

<b>TARIF PAR ENFANT</b>	
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	105,69 €
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	80,54 €
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>	59,03 €
<b>A partir du 4<sup>ème</sup> enfant</b>	29,75 €